

Comité Syndical En synthèse *

6 novembre et 18 décembre 2024



Que retenir des réunions du 6 nov. et du 18 déc. 2024?

* ce document ne constitue pas une délibération officielle

La réunion du 6 novembre s'est tenue au Musée de Saint-Romain-en-Gal et celle du 18 décembre a eu lieu à La Ricamarie

Merci au Président du Département du Rhône, au Musée et au Maire de Saint-Romain-en-Gal pour l'accueil et la mise à disposition de salles au sein du Musée. Merci au Maire et au conseil municipal de La Ricamarie pour l'accueil, le prêt de la salle Louis Daquin et le pot offert à l'issue de la réunion.

LES INFORMATIONS PARTAGÉES

- Le Parc va solliciter une aide financière exceptionnelle auprès de la Région aux bénéfices du territoire (et pas du syndicat mixte du Parc) suite aux intempéries des 16 et 17 octobre.
- Le Festival du Cinéma Solidaire du Pilat coordonné par le Parc s'est tenu entre le 2 et le 28 novembre (9 ciné-débats ont eu lieu à Pélussin, Saint-Etienne, Saint-Chamond, Les Haies, Saint-Julien-Molin-Molette, Rive-de-Gier, Bourg-Argental et un partenariat avec les 3 médiathèques de Pélussin, Bourg-Argental et Saint-Genest-Malifaux).
- Le troisième contrat Fonds chaleur territorial doté de 12 M€ de 2024 à 2027 a été signé entre l'ADEME, Saint-Etienne-Métropole et le Parc le 14 novembre. Il permet de financer des projets de production d'énergie thermique renouvelable des entreprises et collectivités du territoire.
- Le Parc du Pilat a accueilli le conseil d'administration de l'association Inter Parcs Massif Central le 11 décembre dernier à Doizieux et une délégation du Parc du Pilat s'est rendue au Congrès des Parcs dans le Parc de la Narbonnaise en méditerranée du 23 au 25 octobre.
- Le 20 novembre une journée a été organisée pour les professeurs des écoles des 52 classes (et leur 1 075 élèves) qui bénéficient du programme d'éducation au territoire du Parc en 2024-2025. Cette journée s'est réalisée en présence de l'ASSE Coeur Vert qui apporte 10 000 € de soutien pour ce programme en plus des soutiens indispensables de la Région et du Département du Rhône .
- Le réseau d'urbanisme rural du Pilat animé par le Parc est né et propose aux communes deux appels à manifestation d'intérêt l'un porté par EPURES pour l'élaboration de Plan Guide et l'autre par le Parc pour un travail sur les franges urbaines.
- Une journée dédiée à la gestion des haies de bord de route, spécifiquement organisée pour les élus et techniciens voirie, aura lieu le 11 février 2025.
- Le Parc propose de répondre à un appel à manifestation d'intérêt de la Région pour la valorisation touristique du Saint Jacques de Compostelle. Des projets publics ou privés sont à faire connaître au Parc à Camille Lhernould ou à l'Office du Tourisme du Pilat.

RESSOURCES HUMAINES

Le Comité syndical a décidé :

- dans sa séance du 6 novembre :
 - la création d'un emploi non permanent d'architecte urbaniste dans le cadre d'un contrat de projet notamment pour suivre la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'usage, la maîtrise d'œuvre et la recherche de financements des travaux de rénovation thermique de la Maison du Parc,
 - la mise à jour du règlement intérieur du personnel du Syndicat mixte du Parc induite pour partie par les remarques émises par la Chambre régionale des comptes lors de son contrôle en 2021.
- dans sa séance du 18 décembre :
 - le recrutement d'un contractuel, soit un chargé de mission biodiversité, pour remplacer un agent titulaire en congé maternité puis parental, soit la responsable du pôle biodiversité – forêt,
 - la validation du plan de formation mutualisé 2025-2027 avec le Centre de gestion de la Loire et le règlement de formation.

RESSOURCES BUDGÉTAIRES

- Le Comité syndical a décidé le 6 novembre de la prise de parts en capital au sein des deux centrales villageoises du Pilat dédiées majoritairement à la production d'énergie renouvelable via du photovoltaïque sur toiture, soit environ 1 000 € au sein de la SAS Centrales Villageoise de la Région de Condrieu et environ 1 000 € au sein de la SAS PilatWatt basée dans les Monts du Pilat.
- Le Comité syndical, le 18 décembre, a approuvé la décision modificative budgétaire n°4 d'un montant de 237 784,95 € en section de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, et de 36 783,11 € en section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes. Cette décision permet le financement d'un projet sur la myrtille sauvage, du carnet des objectifs de qualité paysagère, de plantation de haies, de l'opération Pilat Propre, du coup de pouce climat, d'actions en faveur de la mobilité et de l'animation et de la gestion des sites Natura 2000.
- Le Comité syndical a autorisé, le 18 décembre, le Président du Parc à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025, hors restes à réaliser, dans la limite de 108 823,88 € pour le chapitre 20, de 66 384,73 € pour le chapitre 21 et de 254 143,01 € pour le chapitre 23 et ce, avant le vote du budget primitif 2025.

RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC

Après présentation de la version 2 du projet de charte tenant compte des avis régionaux et nationaux favorables avec recommandations émis sur la version 1, le Comité syndical a décidé, le 6 novembre, de soumettre cette version 2 à avis de l'Autorité environnementale.

Le 18 décembre, il a été précisé que l'accueil de deux personnes de l'Autorité environnementale aura lieu les 27 et 28 janvier 2025. Ces dernières doivent rendre leur rapport d'ici le 14 février.

L'organisation de réunions publiques en amont de l'enquête publique (qui devrait avoir lieu entre mars et avril 2025) a été annoncée :

- le 20 janvier à 18h30 à Saint Romain Lachalm
- le 22 janvier à 18h30 à Pélussin
- le 27 janvier à 18h30 à Bourg-Argental
- le 5 février à 18h30 à Saint-Paul-en-Jarez
- le 10 février à 18h30 à Les Haies.

INFORMATIONS DIVERSES

Le 6 novembre, un point a été fait sur le soutien à l'AOP Rigotte de Condrieu et à la dynamisation de la filière caprine du Pilat. Un partenariat solide se constitue entre les chevriers et la Fromagerie des 4 Fermes pour une transformation locale du lait de chèvre. Le Parc est impliqué à deux titres : c'est la chargée de mission agro-écologie du Parc qui anime le projet à la demande des associations de chevriers ; le Parc a également accompagné les chevriers dans leur recherche de financement et notamment via le contrat financier signé entre la Région et le Parc.

Le 6 novembre a été présenté l'état d'avancement du Schéma directeur des énergies renouvelables qui porte sur le périmètre d'études de la révision de la charte. L'élaboration de ce schéma est soutenue par l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes et s'inscrit dans la continuité du Plan de Paysages des Transitions. Il devrait être finalisé à la fin du 1^{er} trimestre 2025.

Le 18 décembre, il a été rendu compte de la prise en compte des observations et recommandations de la Chambre régionale des comptes dans le cadre de son contrôle opéré en 2021.

L'observatoire territorial de la forêt a été présenté le 18 décembre.

Une rétrospective des festivités des 50 ans a été faite le 18 décembre.

PROCHAINES RÉUNIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU PARC

- 29 janvier 18h30
- 12 mars 18h30
- 19 février 18h30
- 4 juin 18h30



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr